

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 9 novembre 2023

Délibérations rendues exécutoires après publication par mise en ligne et transmission à la Sous-Préfecture d'Avranches le 15 novembre 2023

ORDRE DU JOUR
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Jeudi 9 novembre 2023 à 19 heures

A la Salle de l'Espace Culturel – 20, rue Saint-Exupéry à Isigny-le-Buat (50540)

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil communautaire 12 octobre 2023	Unanimité
M. FAUCON	181.	Déchets : règlement de collecte et d'application de la redevance spéciale sur le Mont-Saint-Michel	Unanimité
M. NICOLAS	182.	Syndicats et organismes extérieurs : Site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour » - désignation de représentants au comité de pilotage	Majorité
M. NICOLAS	183.	Partenariats et relation aux communes : convention territoriale d'exercice concerté	Unanimité
Mme FERREIRA	184.	Scot : volet économique	Unanimité
Mme FERREIRA	185.	Economie : cession d'un terrain, ZA de la Croix Vincent à Saint-James à la SASU Boyauderie ROLAND	Unanimité
M. JUQUIN	186.	Economie : aménagement d'une zone d'activité comprenant une partie loisirs, ZA Ecoparc à Tirepied – complément attribution d'un marché subséquent de mandat d'étude de programmation	Unanimité
M. LAMBERT	187.	Urbanisme : PLUI infracommunautaires - demande de dérogation au Préfet	Majorité
M. BICHON	188.	GEMAPI : bassins versants de la Varenne et de l'Egrenne – conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage	Majorité
Mme SEGUIN	189.	Enfance-jeunesse : dispositif Manche Ambition Jeunes - versement de subventions	Unanimité
Mme SEGUIN	190.	Enfance-jeunesse : OC2S - versement d'une subvention complémentaire	Unanimité
M. LAPORTE	191.	Sports : Championnats de France cyclisme sur route 2024 – versement de subvention	Majorité
Mme FERREIRA	192.	Finances : attribution des subventions aux associations pour les demandes supérieures à 10 000 €	Unanimité
M. NICOLAS	193.	Finances : détermination des attributions de compensation définitives suite à l'approbation du rapport de la CLECT	Unanimité
M. NICOLAS	194.	a à c) Finances : décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes	Unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIECONSEIL DE LA COMMUNAUTE
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.



Délibération n° 2023/11/09 - 181

DECHETS

REGLEMENT DE COLLECTE ET D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

Rapporteur : Monsieur Philippe FAUCON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2224-26, les articles L.2224-13 à L.2224-17 et L.2333-76 à L.2333-80 ;

Vu le Code de l'Environnement : articles L541-1 et suivants du Titre IV / Livre V ;

Vu le Plan Départemental de gestion des déchets ménagers de la Manche ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental : titre IV ;

Vu la Recommandation R437 de la CNAMTS relative à la collecte des déchets ménagers ;

Vu l'article L. 2333-78 du CGT, « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 [déchets assimilés aux déchets ménagers (produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, etc. qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières)]

[...]

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité de déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets. »

Vu la délibération du 16 décembre 2013, adoptant les tarifs de la redevance spéciale sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Pontorson – Le Mont Saint-Michel,

Vu la commission « Environnement – Déchets », lors de la réunion en date du 20 septembre 2018, qui a émis un avis favorable à la généralisation et à l'harmonisation progressive de la redevance spéciale auprès des professionnels et établissements publics de tout le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie.

Vu la commission « Environnement – Déchets », lors de la réunion en date du 19 octobre 2023, qui a émis un avis favorable à la tarification de la redevance spéciale pour l'année 2024 des producteurs du Mont-Saint-Michel.

Vu la délibération n°2023/10/25-172, validant le règlement de collecte et d'application de la redevance spéciale sur le Mont Saint-Michel à compter du 1er janvier 2024,

Entendue la note de présentation,

Monsieur Jacques BONO ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **VALIDE** la tarification de la redevance spéciale à compter de 2024 des producteurs de l'îlot du Mont-Saint-Michel suivante :

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

Berger
Levrault

Tarifs Redevance Spéciale 2024 des déchets de l'îlot Mont-Saint-Michel

ID : 050-200069425-20231109-DEL_2023_181-DE

Type de tarif	Flux	Unité	Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	OMR	€/rouleau de 50 L	37 €	52 €	79 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	OMR contenant des biodéchets	€/rouleau de 50 L	61 €	85 €	142 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Emballages et papiers	€/rouleau de 50 L	8 €	10 €	14 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Biodéchets	€/rouleau de 50 L	83 €	118 €	185 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Carton	Forfait annuel	432 €	647 €	1 054 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Verre	Forfait annuel	111 €	300 €	628 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Huile alimentaire (- de 20 L par semaine)	Forfait annuel			110 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Huile alimentaire (+ de 20 L par semaine)	Forfait annuel			220 €
Pré collecte	Location bac de 80 L	Forfait annuel			7 €
Pré collecte	Location bac de 120 L	Forfait annuel			8 €
Pré collecte	Location bac de 240 L	Forfait annuel			11 €
Pré collecte	Location bac de 340 L	Forfait annuel			15 €
Pré collecte	Location bac de 500 L	Forfait annuel			45 €
Pré collecte	Vente bioseau de 33 L	Prix unitaire			14 €
Pénalité si erreur de tri	OMR/Biodéchets/Emballages et papiers	€/sac			5 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	OMR	Forfait annuel bac de 500 L	740 €	2 539 €	8 247 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	OMR contenant des biodéchets	Forfait annuel bac de 500 L	1 226 €	4 213 €	15 012 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Emballages et papiers	Forfait annuel bac de 340 L	113 €	360 €	1 129 €
Collecte/transfert, traitement et frais de gestion	Biodéchets	Forfait annuel bac de 120 L	394 €	1 376 €	4 629 €

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 050-200069425-20231109-DEL_2023_181-DE

[Faint, illegible text or stamp]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 182

**SITE NATURA 2000 « LANDES DU TERTRE BIZET ET FOSSE ARTHOUR » -
DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE**

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu l'article L. 414-2 du Code de l'environnement ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie doit aujourd'hui désigner son représentant titulaire et suppléant au Comité de Pilotage de cette démarche,

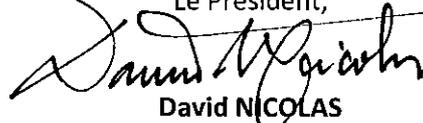
Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 115, Contre : 1, Abstention : 2) :

- **DESIGNE** les représentants suivants pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour »
 - Délégué titulaire : Stéphane LELIEVRE
 - Délégué suppléant : Claudine SAUVÉ

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,



David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LÉLOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 183
PARTENARIATS ET RELATION AUX COMMUNES
CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Normandie en date du 5 décembre 2022 ;

Vu le projet de Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, le Département de la Manche et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie ;

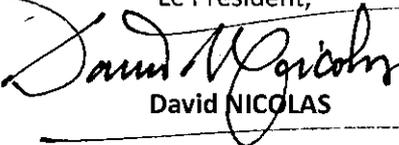
Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la convention territoriale d'exercice concerté pour la période 2023-2027 ;
- **AUTORISE** le président à signer ladite convention et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marié LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 184
SCOT VOLET ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, notamment en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la classification des zones d'activités, détaillée dans la note de présentation ;
- **APPROUVE** l'identification des zones d'activités susceptibles de connaître une extension future, détaillée dans la note de présentation ;
- **DIT** que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie prendra en compte l'observatoire local Vigisol pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer transmettre les données liées à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

SCoT volet économique

Historique et méthodologie

Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie est, entre autres, amenée à se prononcer sur le volet économique de ce document de planification.

Ce travail, a été initié, au premier semestre 2021, avec la réunion de différents groupes de travail et a permis une classification des ZAE (Zones d'Activités Economiques) de l'agglomération :

- stratégiques,
- d'équilibre,
- de proximité,

avec une variante demandée pour l'identification d'une spécificité de l'agglomération MSMN avec les **secteurs à vocation économique**.

Cette classification est à retrouver en annexe de cette présente note de présentation.

Ce premier travail qui a été transmis doit aujourd'hui être complété afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires qui ont fait suite à la publication de la loi « Climat et Résilience » et plus récemment à ses ajustements issus de la loi du 20 juillet 2023.

Lors du dernier conseil communautaire du 12 octobre 2023, la collectivité a rendu un avis sur les propositions de SRADDET normand modifié, premier document à traduire la trajectoire dite du « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette).

Pour rappel, cette loi a pour spécificité d'être d'application immédiate avec une temporalité unique pour son intégration dans les documents d'urbanisme. Pour l'ensemble de la chaîne de l'urbanisme, il est obligatoire de décliner la loi avant le 22 février 2028, sous peine de perdre la constructibilité des zones à urbaniser des documents d'urbanisme (zones AU).

Dans l'avis qui a été formulé le 12 octobre 2023 et transmis à la Région Normandie, il a été fait part du travail conjoint des trois EPCI du Sud Manche en faveur d'une même méthode de comptabilisation foncière et demande à la Région Normandie de bien vouloir reconnaître la prise en compte de cette méthode, comme le prévoit la loi du 20 juillet 2023. C'est la mise en place de l'observatoire local : Vigisol.

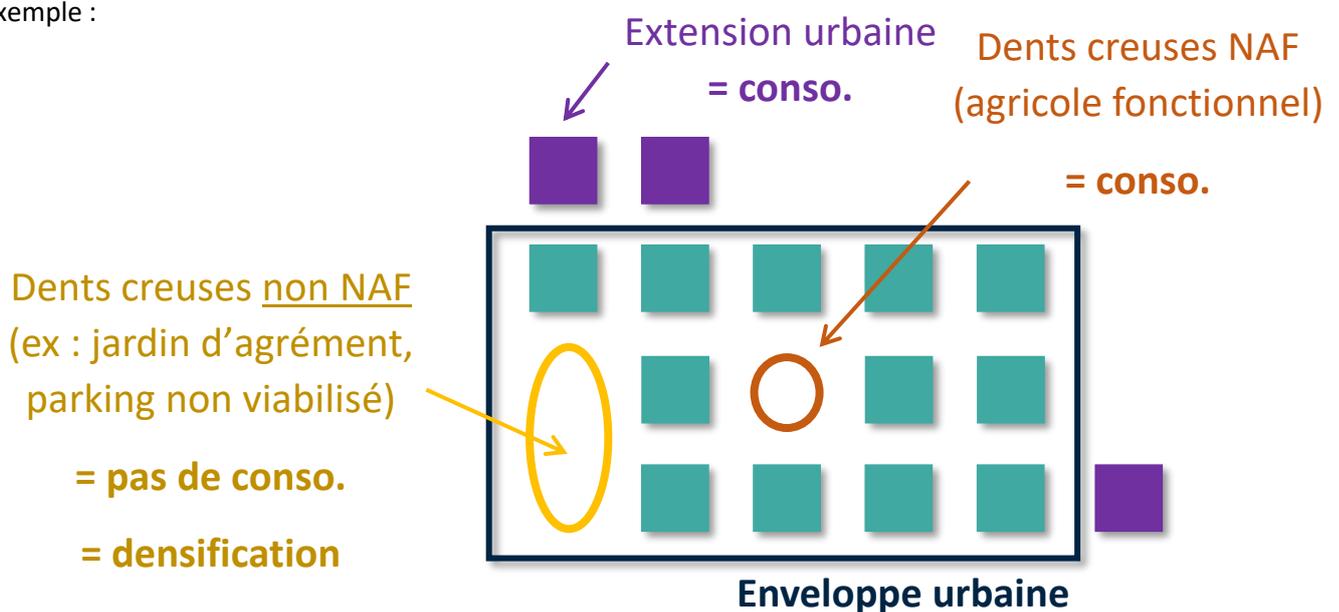
Fort de cette décision commune et après avoir poursuivi les travaux en commissions territoriales, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie se doit d'inscrire l'ambition économique de dans cette trajectoire à travers des propositions.

Consommation foncière - ZAE

L'outil Vigisol est un outil porté par la SAFER afin d'observer la consommation des ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers). Rappelons tout d'abord ce qui est comptabilisé pour mettre en œuvre la première tranche de la trajectoire ZAN :

- Définition d'ENAF :
 - o Les espaces Naturels : espaces peu soumis à l'activité humaine, qualifiée comme ayant une incidence faible ;
 - o Les espaces Agricoles : espaces soumis à une activité agricole productive professionnelle ou de subsistance hors jardins potagers, jardins familiaux et jardins d'agrément ;
 - o Les espaces Forestiers : espaces boisés où la surface des houpiers couvrent au moins 20% de l'enveloppe forestière (bosquets, bois, forêts).
- Les ENAF consommés correspondent à un changement d'usage du sol par la création ou extension effective d'espaces urbanisés. La destination de l'usage du sol, à vocation urbaine, c'est-à-dire ayant perdu son caractère Naturel, Agricole ou Forestier, permet de qualifier la consommation foncière.
- Les enveloppes urbaines (= espaces déjà urbanisés) correspondent à un ensemble bâti, en continuité. Ces espaces concentrent des usages urbains (habitat, service, mobilité), etc.

Exemple :



Cet outil sera présenté dans les détails courant novembre.



Le schéma ci-dessus permet de définir qui définit le cadre de ce qui est de **la consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier (ENAF) ou non**. Ainsi, il se dégage les premiers éléments chiffrés, qui indiquent qu'entre 2011 et 2021, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a consommé au total **440 hectares** d'ENAF quel que soit l'usage (économie, habitat individuel, groupé, en lotissement, voiries, espace public...).

Dans le cadre de la trajectoire ZAN pour 2050, la loi Climat et Résilience fixe un premier objectif de réduire par deux la consommation foncière d'ENAF observée entre 2011 et 2021, pour les 10 prochaines années, (soit jusqu'en 2031), à l'échelle nationale. Cet objectif doit être territorialisé et différencié au regard de certains critères comme notamment les efforts déjà réalisés. Ainsi, pour le territoire communautaire :

- 2011-2021 : 440 ha consommation ENAF total
- **2021-2031 : seuil plafond de consommation d'ENAF : 220 ha**
- Pour 2021-2031, si nous reprenons la même ventilation des usages sur les dix précédentes années :
 - o 60% habitat : soit 132 ha
 - o 21% pour l'économie : soit 46.2 ha

Il s'agit bien d'une surface plafond pour de nouveaux projets en extension de l'enveloppe urbaine, consommant des ENAF. Ce qui ne dispense pas la collectivité de justifier des besoins de surfaces au regard de la trajectoire précédente, en tenant compte des disponibilités encore présentes dans l'enveloppe urbaine actuelle.

Sur la base des documents d'urbanisme opposables :

	Surface actuelle ZAE (ha)	Dont surface non exploitée par le privé (ha)	Surface viabilisée et commercialisable publique (ha)	Extension possible (ha)
Pôle Avranches	237	15	2	44 dont 28ha de Fougerolles
Pôle Isigny / St-Hilaire	115	5	10	32
Pôle VDS	62 dont Ecoparc	5	4	3
Pôle Mortainais	126	5	10	29
Pôle Pontorson/St James	62	5	5	18
TOTAL CAMSMN	602	35	31	126

A la suite des travaux menés par les groupes de travail, les commissions et les vice-présidents en charge de cette mission, il a été proposé de se baser sur les critères suivants afin de justifier les choix qui seront faits en matière d'extension des ZAE. Les critères pris en compte :

- Maîtrise foncière publique
- Etat du marché : offre/demande
- Mutabilité du foncier : zonage dans le document d'urbanisme
- Attrait du secteur : offres locatives, dessertes, aménagements, offres de services...

Ainsi, il est nécessaire de réfléchir en termes de surfaces foncières mais aussi en termes d'adéquation géographique entre la demande et l'offre aux entreprises dans un contexte encore plus contraint par la trajectoire ZAN. Ci-dessous, vous trouverez une carte portant sur l'état des demandes dans, ainsi qu'une carte reprenant les cessions publiques sur les ZAE.

Il apparaît nécessaire de **mettre en œuvre une stratégie de développement économique** en adéquation avec les spécificités du territoire de la collectivité :

- En développant de **nouvelles offres foncières à proximité de l'A84**, puisque 77% de la demande recensée sur la période précédente se situait sur cet axe.

Ainsi, sur les 62 ZAE recensées, il est proposé de permettre les extensions sur les ZAE suivantes :

- ZAE Maudon – Ponts,
- ZAE Porte de la Baie -Sartilly-Baie-Bocage,
- ZAE Carrefour des Biards – Isigny-le-Buat
- ZAE Saint-Hill Park – Saint-Hilaire du Harcouët
- ZAE La Pommeraie – Le Teilleul
- ZAE Le Domaine – Barenton
- ZAE Terractive – Romagny-Fontenay
- ZAE Delta – Pontorson
- ZAE Route de Saint-James – Pontorson
- ZAE La Croix Vincent – Saint-James
- ZAE Ecoparc – Tirepied-sur-Sée
- ZAE Bernard Pinel (Le Grand Chemin) – Isigny-le-Buat
- ZAE La Ménardière – Brécey
- ZAE Cromel/Fougerolles – St-Quentin sur le Homme / Val Saint-Père
- ZAE l'Estuaire - Poilley

- En développant un **nouveau modèle de développement économique, en réaffectant du foncier disponible des ZAE à l'Est de l'A84**, qui n'est pas commercialisé depuis plusieurs années, notamment en faveur de la transition énergétique et climatique.

Au-delà des aspects quantitatifs de cette loi, nous connaissons un changement de paradigme dans nos pratiques d'aménager le territoire afin de trouver l'équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la renaturation de la biodiversité, la protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers et la renaturation des sols artificialisés...

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la classification des zones d'activités, détaillée dans la note de présentation ;
- D'approuver l'identification des zones d'activités susceptibles de connaître une extension future, détaillée dans la note de présentation ;
- De dire que la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie prendra en compte l'observatoire local Vigisol pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer transmettre les données liées à l'exécution de la présente délibération.



Annexe : Classification des ZAE

En appui des définitions proposées par le GT :

- **Zones stratégiques :**
 - o Vocation : Consolider l'attractivité du territoire en permettant le développement des entreprises existantes et/ou exogènes
 - o Caractéristiques : Par un positionnement stratégique à l'échelle du Petr, par une organisation structurelle (desserte, accessibilité...) et par son potentiel de développement foncier

- **Zones d'équilibre :**
 - o Vocation : Ancrer une dynamique intercommunale en permettant le développement des entreprises existantes et/ou exogènes, et en jouant un rôle clé dans le parcours d'entreprise
 - o Caractéristiques : Par un positionnement stratégique à l'échelle de l'intercommunalité et par sa proximité avec un axe routier majeur

- **Zones de proximité :**
 - o Vocation : Assurer leur attractivité locale, en confortant un rôle d'accueil aux entreprises qui recherchent un cadre de proximité
 - o Caractéristiques : Généralement par un regroupement d'un petit nombre d'entreprises

- **Secteurs à vocation économique :**
 - o Les élus ont souhaité qu'une nouvelle classe apparaisse afin de prendre en compte les spécificités du maillage économique du territoire communautaire : les secteurs à vocation économique.
 - o Vocation : Conforter les entreprises isolées du tissu économique, qui se sont développées en dehors d'une ZAE, mais qui de par leur activité constituent un maillon stratégique de l'activité économique

Classification des ZAE :

Zones stratégiques	Le Plateau – St-Senier Complexe Equin – Dragey Le Domaine – Ducey Le Grand Chemin – Isigny	L'Estuaire – Poilley Delta – Pontorson Teractive – Romagny La Croix Vincent – St-James	Cromel – Fougerolles - St-Quentin Ecoparc – Tirepiéd Porte de la Baie – Sartilly	
Zones d'équilibre	Parc de la Baie – Avranches/VSP La Pommeraie - Le Teilleul Zone de la Gare – Avranches Beaufour – St-James L'Auberge Neuve - St-Hilaire	Saint-Hill Park - St-Hilaire Le Pont de Sée – Sourdeval Carrefour des Biards - Isigny-le-Buat Maudon - Ponts		
Zones de proximité	L'Aumondais -St-Hilaire Les Couesnon - Pontorson L'Hôtel Morton -Le Teilleul Yeurseult - Sourdeval Les Cheminots - Grandparigny Route de Saint-James - Pontorson Le Domaine – Barenton La Ménardièrre - Brécey Le Plat Bois - Juvigny	Les Mares- Ducey Zone de la Gare - Val Saint-Père La Corbinière - Mortain La Lucerie - Brécey Route de Domfront - Le Teilleul Cromel III - St-Quentin Le Moulin Foulon - Sourdeval La Route – Isigny Moncreton - Avranches Le V - Pontaubault	La Route – Isigny Rue Saint-Berthevin - Grandparigny La Fosse Cordon - Ponts Rue de la Liberté - Avranches Route du Mont St-Michel - Pontorson Agri-Ouest - Le Teilleul Le Pavé - Marcey Les Mesnils – Juvigny La Fosse aux Loups - St-Hilaire	Le Placitray - St-Hilaire Les Quatre Vents – Mortain La Mazure aux Uriens - Sourdeval La Rivière - Grandparigny Pont-Gaudouin/La Villette - St-Senier La Martinière - Brécey Aubigny - Ponts La Motté - Avranches La Porrionnais - Avranches Charlemagne - Juvigny
Secteurs à vocation économique	Chereau – Val Saint-Père Aptar – Brécey James - Brécey Vuitton – Juilley Lelandais – Virey Le Forgeais – Saint-Laurent de Cuves	James – Saint-Laurent de Cuves ... Liste à compléter		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023

Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GÜERAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 185

CESSION D'UN TERRAIN, ZA DE LA CROIX VINCENT À SAINT-JAMES À LA SASU BOYAUDERIE ROLAND

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 26 octobre 2023 estimant la valeur vénale des terrains à 24 € HT le m² ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la demande de l'entreprise SASU B. ROLAND, d'acquérir la parcelle cadastrée YB n°190 à Saint-James, d'une superficie de 5587 m² ;

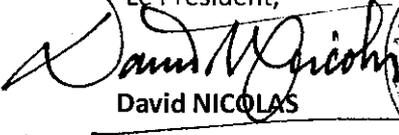
Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118, Abstention : 1) :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée YB n°190 à Saint-James, d'une superficie de 5587 m², à l'entreprise SASU B. ROLAND ou toute société s'y substituant, au prix de 24 € HT le m² ;
- **DIT** que cette cession est subordonnée au rejet des eaux de process dans le réseau d'assainissement collectif, et à la signature d'une convention de déversement spécial aux réseaux d'assainissement ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 186

**AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE COMPRENANT UNE PARTIE LOISIRS
ZA ECOPARC A TIREPIED
COMPLEMENT, ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT DE MANDAT
D'ETUDE DE PROGRAMMATION**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu l'article L2125-1 du CCP régissant l'accord-cadre ;

Vu l'article R2162-2 du CCP régissant l'accord-cadre à marchés subséquents ;

Vu la délibération 2021/09/23-64 approuvant la signature de l'accord cadre à marchés subséquents ;

Vu la délibération du 30 juin 2022 autorisant la signature du marché subséquent de mandat d'étude avec la société SHEMA, pour un montant de 9 475 € HT ;

Considérant que le montant des études n'avait pas été stipulé dans la délibération du 30 juin 2022, contrairement à la note de présentation ;

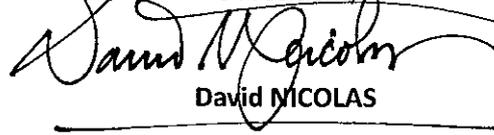
Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 119) :

- **CONFIRME** la délibération du 30 juin 2022, autorisant le président à signer le marché subséquent de mandat d'étude dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité Ecoparc de Tirepied sur Sée, avec la société SHEMA, pour un montant de 9 475 € HT ;
- **PRECISE** que le budget dédié aux études sur ce mandat s'élève à 51 500 € HT, soit un montant global de mandat de 60 975 € HT comprenant la rémunération du mandataire.
- **AUTORISE** le mandataire à signer les marchés après décision de l'organe compétent du mandant et à régler les prestataires après appel de fonds auprès du mandant.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :

31/10/2023

Date de publication :

15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESMOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUERAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESMOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 187
PLUi INFRACOMMUNAUTAIRES
DEMANDE DE DEROGATION PREFERATORALE

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

Le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est couvert par différents documents d'urbanisme :

- SRADDET normand, en cours de modification couvrant l'ensemble du territoire ;
- SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, en cours de révision couvrant l'ensemble du territoire ;

Par ailleurs, de manière partielle :

- 1 PLUi sur le secteur de Saint-James (territoire de l'ancienne Communauté de Communes)
- 1 PLUi sur le secteur Avranches Mont Saint-Michel (territoire de l'ancienne Communauté de Communes)
- 12 PLU communaux
- 8 cartes communales
- 49 communes au RNU

Si la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement (ENE) dite du Grenelle II pose le principe du PLU unique applicable à l'intégralité de son territoire intercommunal (art. 19 V), la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté donne la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale de grande taille d'au moins 50 communes (L. 154-1 du CU) d'y déroger.

Après examen des possibilités, il est proposé d'élaborer à **titre dérogatoire**, suivant un calendrier à retenir et après accord du Préfet, plusieurs **Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires**.

Pour la **mise en œuvre de ces PLU infracommunautaires**, l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre doit prendre une **délibération décidant de faire usage de cette dérogation**. Cette délibération doit contenir :

- le périmètre de chaque PLU infracommunautaires ;
- le calendrier prévisionnel des différentes procédures d'élaboration
- le calendrier prévisionnel d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dans le périmètre duquel est situé l'EPCI à fiscalité propre, dans le cas où il ne serait pas déjà couvert par un SCoT

La Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie prévoit, en parallèle à la réalisation de ces PLUi infracommunautaires, de poursuivre l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur et de prescrire un Plan Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire communautaire.

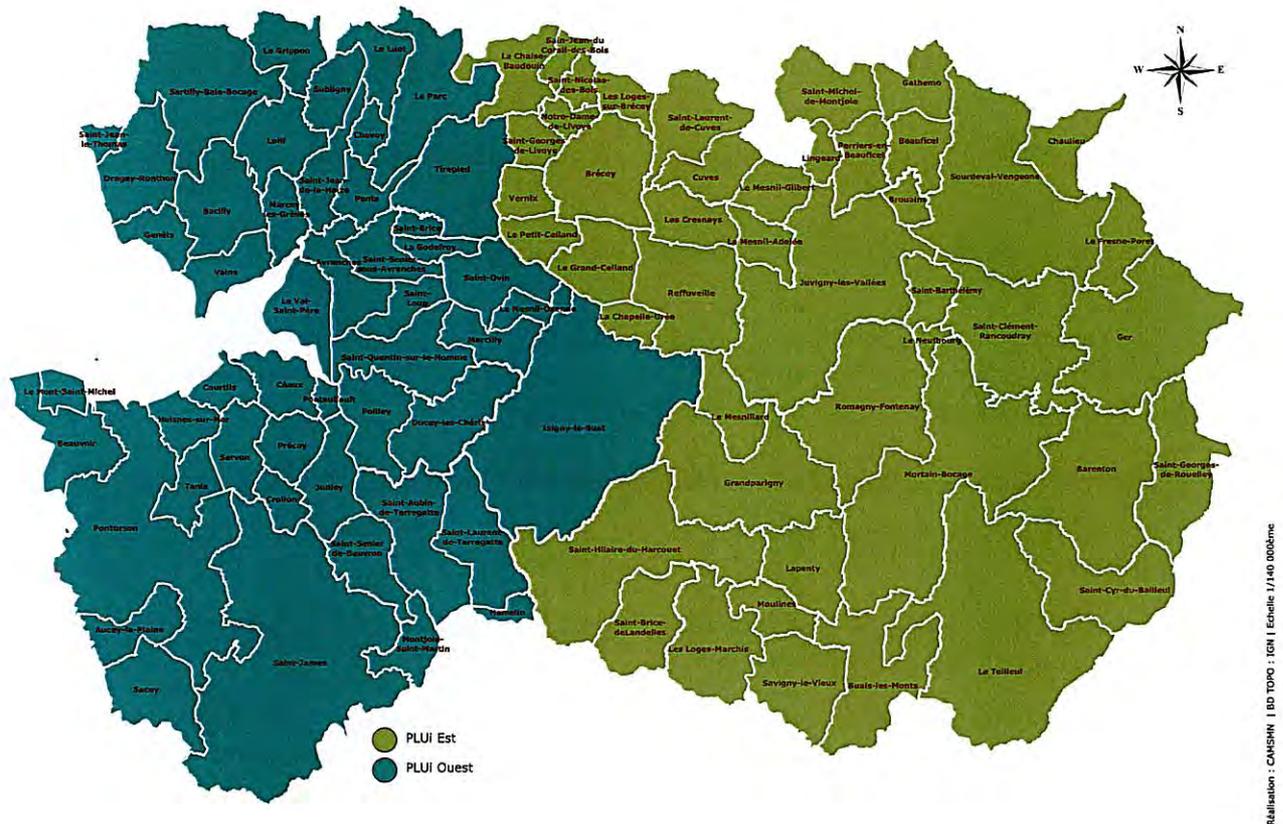
Afin de délimiter les périmètres des PLUi infracommunautaires adaptés à la réalité, aux enjeux et aux besoins du territoire, des réunions intercommunales ont été organisées durant le mois de septembre et octobre 2023. Au cours de ces échanges, trois thématiques ont été abordées : **les périmètres, la gouvernance et le calendrier prévisionnel des procédures**.

▲ Les périmètres

A l'issue de ces réunions, a été retenue la proposition de prescrire 2 nouveaux PLUi infracommunautaires :

- PLUi Ouest couvrant les PLUi existants d'Avranches Mont Saint Michel et de Saint-James, ainsi que la commune de Tirepied-sur-Sée ;
- PLUi Est couvrant les communes des anciennes Communautés de Communes du Mortainais, de Saint-Hilaire du Harcouët et du Val de Sée à l'exception de la commune de Tirepied-sur-Sée ;

Proposition périmètres PLUi



Cette mise en œuvre de procédures de PLUi Infracommunautaires à titre dérogatoire est sollicitée dans le but que l'ensemble du territoire communautaire soit couvert par un document d'urbanisme le plus rapidement possible. Comme la législation en vigueur permet la sectorisation du PLUi, la délimitation des PLUi infracommunautaires s'inscrit dans cette logique en prenant notamment en compte **un diagnostic et un PADD commun à l'ensemble du territoire communautaire** en intégrant les différentes échelles de polarisation comme les bassins de vie, le paysage, les zones d'emplois, les dynamiques... indépendamment de leurs périmètres respectifs.

Afin de s'assurer que les différents documents prescrits sur le territoire sont conformes à des objectifs et principes compatibles, leur mise en œuvre sera menée concomitamment aux documents de rang supérieur dans la hiérarchie des normes applicables à l'urbanisme s'imposant aux PLUi, suivant le principe de compatibilité. Il s'agit :

- Du SRADDET normand, dont l'approbation est prévue pour 2024
- Du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, dont la révision a débuté en 2015 par le PETR, avec un objectif d'approbation pour 2025 ;
- Du Programme Local de l'Habitat qui sera prescrit par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie en 2024

La gouvernance

Pour veiller à la cohérence de ces démarches, il sera également proposé la constitution d'un comité de cohérence, regroupant les représentants des différents PLUi infracommunautaires pour élargir les débats, par thématiques, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie. Cette volonté de collaboration et d'échange s'articulera sur les trois échelles suivantes :

L'échelle communautaire :

Le conseil communautaire est obligatoirement saisi des étapes suivantes :

- Prescription des PLUi infracommunautaires, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Arrêt de projet des PLUi infracommunautaires

Il s'agit de l'échelle d'énonciation, de suivi et de validation de la politique d'aménagement du territoire communautaire et des orientations et objectifs des politiques publiques communautaires. Elle permet également la prise en compte d'enjeux d'échelle communautaire.

Conformément au Code de l'urbanisme, la **conférence intercommunale** des maires se réunit :

- Pour définir les modalités de collaboration entre la communauté d'agglomération et les communes membres ;
- Avant l'approbation des PLUi infracommunautaires pour examiner les avis, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur.

La Conférence des Maires pourra se réunir autant que besoin aux différentes étapes d'élaboration des PLUi infracommunautaires pour permettre l'information et les échanges entre les communes et la communauté d'agglomération.

► L'échelle infracommunautaire.

Comité de cohérence :

Ce comité de cohérence, constitué des membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, assure le pilotage, le suivi et la cohérence entre les différentes démarches de planification.

Comité de pilotage des PLUi infracommunautaires :

Le comité de pilotage est l'instance coordinatrice du projet d'élaboration des PLUi infracommunautaires : il assure le suivi de la démarche, contribue aux études et organise les modalités de travail en fonction des étapes et des thématiques (création de groupes de travail, ...)

Il est composé :

- du Président de la communauté d'agglomération ;
- de l' élu en charge des PLUi infracommunautaires ;
- des vice-présidents ou élus référents des thématiques Urbanisme, Habitat, Mobilités, Développement économique, Environnement (assainissement et Gemapi) ;
- d'élus représentant les territoires, répartis par secteur le cas échéant

Groupes de travail :

En fonction de l'étape d'élaboration des PLUi infracommunautaires, des groupes de travail sectoriels et thématiques peuvent être constitués (secteur géographique, type de commune, enjeux thématiques spécifiques...).

Ils sont constitués des élus, techniciens et partenaires en fonction des sujets.

Equipe projet :

L'équipe projet est un groupe technique restreint chargé du suivi technique et administratif de l'élaboration des PLUi infracommunautaires. Il est composé d'un représentant de la direction générale ou du directeur de projet, du chef de projet PLUi infracommunautaires et le cas échéant du bureau d'études.

Equipe projet élargie :

L'équipe projet élargie permet un travail technique transversal sur les PLUi infracommunautaires. Elle est composée de l'équipe projet et des directeurs concernés (Urbanisme, Habitat, Mobilités, Développement économique, Environnement ...).

L'échelle communale

Cette échelle est essentielle afin de garantir la bonne intégration des enjeux locaux, notamment dans la traduction réglementaire pour l'aménagement et les projets opérationnels. Les conseils municipaux auront à :

- prendre connaissance des diagnostics et de l'avancement des évaluations environnementales
- débattre du PADD
- émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire.

Le calendrier prévisionnel

Une attention particulière est attachée à s'assurer de la meilleure hiérarchie des normes entre les différents documents stratégiques présents sur le territoire.

Le calendrier prévisionnel sera décliné comme suit :

- SCoT de la Baie du Mont Saint Michel : objectif d'approbation 2025
- PLUi infracommunautaires Ouest et Est :
 - o 2024 : prescription
 - o Fin 2025 : débat PADD
 - o 2027 : arrêt de projet
 - o Début 2028 : approbation
- Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie :
 - o 2024 : prescription
 - o 2027 : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5216-5, relatif à la compétence en d'aménagement de l'espace communautaire ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les dispositions du chapitre IV, du titre V, du livre 1^{er} portant sur les dispositions particulières aux EPCI à fiscalité propre de grande taille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, dotée des compétences en matière d'aménagement du territoire ;

Considérant les débats ayant eu lieu lors des conférences intercommunales du 27 septembre 2023 et du 18 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité pour le territoire de se doter de documents d'urbanisme ;

Considérant la note de présentation qui a été exposée ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

Berger
Levrault

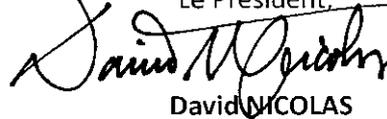
ID: 050-200069425-20231109-DEL 2023_187-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 12 voix
infracommunautaires (touche 1), contre 107 voix en faveur d'un PLUi-H unique (touche 2) :

- **REJETTE** le principe d'une demande de dérogation pour l'élaboration de PLUi infracommunautaires à Monsieur le Préfet de la Manche,
- **ACCEPTE** le principe d'élaborer un unique PLUi-H sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 188

GEMAPI

**BASSINS VERSANTS DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE
CONVENTIONS DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Rapporteur : Monsieur Vincent BICHON

Vu la délibération du 23 février 2022 approuvant la convention cadre de l'entente et la convention de mutualisation,

Vu la convention cadre de l'entente pour la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques, en date du 16 juin 2022,

Vu la convention pour la mutualisation d'un service d'animation milieux aquatiques, en date du 16 juin 2022,

Considérant l'intérêt de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour simplifier cette mutualisation, sans modification de la clé de répartition préalablement établie, il est proposé à la signature du Président la modification de la convention pour la mutualisation d'un service d'animation milieux aquatiques et une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et les 4 autres collectivités concernées.

Vu les projets de conventions,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 106, Contre : 2, Abstention : 9) :

- **APPROUVE** les modifications sur la convention pour la mutualisation d'un service d'animation milieux aquatiques,
- **APPROUVE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 189
DISPOSITIF MANCHE AMBITION JEUNES
VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Mikaelle SEGUIN

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations,

Vu l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,

Vu la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaisons de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources du 26 octobre 2023.

Considérant la politique jeunesse du département de la Manche,

Considérant le projet d'actions en faveur de la jeunesse et du PESL initié par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant que le projet de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie participe à la politique jeunesse du département de la Manche et qu'à ce titre une subvention a été accordée par le département à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie par délibération du 12 mai 2023,

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est engagée dans un PESL et qu'à ce titre elle centralise et porte sur son territoire les demandes de subventions du dispositif MAJ porté par le département de la Manche.

Entendue la note de présentation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117) :

- **DECIDE** de reverser aux porteurs de projet les subventions suivantes :

- Commune de Lapenty : 825 €,
- Commune des Loges-Marchis : 972 €,
- Commune de Saint-Quentin-sur-le-Homme : 1 125 €,
- Commune de Saint-Senier-sous-Avranches : 4 638 €,
- Commune de Saint-James : 2 040 €,
- Commune de Pontorson : 2 516 €,
- Association Musique Expérience de Ducey : 3 000 €,
- Association Musique Expérience de Ducey : 1 125 €.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAÏNÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFÔRESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 190

**OFFICE CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF (OC2S)
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : Madame Mikaelle SEGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 9-1 dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, qui caractérise les subventions versées aux associations ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

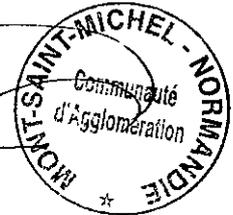
- **DECIDE** d'accorder à l'association OC2S une subvention complémentaire au titre de l'année 2023 de 60 000 €.
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention financière.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,



David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice : 129****Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 191
CHAMPIONNATS DE FRANCE CYCLISME SUR ROUTE 2024
VERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Denis LAPORTE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2021 relative à la validation du dépôt de candidature pour accueillir les championnats de France de cyclisme sur route 2024 ;

Vu l'attribution le 9 juin 2022 par la Fédération de cyclisme sur route de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route 2024 à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Entendue la note de présentation ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie a missionné l'association « Comité d'organisation Cycliste Mont Saint-Michel – Normandie », pour l'organisation des championnats de France de l'avenir 2022 et les championnats de France de cyclisme sur route 2024 ;

Considérant la présentation à l'assemblée délibérante du budget prévisionnel 2024 des championnats de France de cyclisme sur route ;

Considérant que l'organisation des championnats de France de cyclisme sur route permettra une valorisation du territoire Sud-Manche et des retombées économiques et médiatiques importantes ;

Considérant que le Comité d'Organisation Cycliste Mont Saint-Michel – Normandie ne dispose pas du fonds de roulement nécessaire pour faire face à la 1^{ère} échéance de paiement de 171 000 € relative aux droits d'organisations de la Fédération Française de Cyclisme

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 84, Contre : 2, Abstention : 30) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 171 000 € au Comité d'organisation Cycliste Mont Saint-Michel – Normandie correspondant à la première échéance des droits d'organisations de la Fédération Française de Cyclisme.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LÉMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 - 192

FINANCES**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR LES DEMANDES SUPERIEURES A 10 000 €**Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,

Entendue la note de présentation,

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

ECONOMIE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2023	Montant proposé 2023
Fédération pour la dynamisation du Commerce et de l'Artisanat du Mortainais	20 000,00€	12 500,00€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 112, Abstention : 4) :

- **ATTRIBUE** la subvention à l'association tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention mentionnée ci-dessous ;
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE****CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE****Extrait du registre des délibérations****Séance du jeudi 9 novembre 2023****Membres en exercice :** 129**Date de convocation :**
31/10/2023**Date de publication :**
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Mîche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 – 193

FINANCES

DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES
SUITE A L'APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Rapporteur : David NICOLAS

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT adopté le 12 septembre 2022 par la commission ;

Vu la délibération du 27 octobre 2023 actant le transfert au 1^{er} janvier 2023 du stade de Mortain à la commune de Mortain Bocage

Vu l'approbation du rapport de la CLECT par les communes membres ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 115, Abstention : 1) :

- **PREND ACTE** de l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- **ARRETE** comme suit le montant définitif des attributions de compensation définitives 2023 :

Pour les communes qui versent une attribution de compensation à la Communauté :

Communes	Montant AC Provisoires 2023	Restitution de compétence		Montant AC Définitives 2023
		Stade	Mortain Bocage	
BEAUFICEL	- 25 113			- 25 113
BROUAINS	- 28 267			- 28 267
CHAPELLE-UREE	- 3 068			- 3 068
CHAULIEU	- 31 350			- 31 350
CHAVOY	- 1 288			- 1 288
CRESNAYS	- 8 277			- 8 277
CUVES	- 10 482			- 10 482
FRESNE-PORET	- 27 099			- 27 099
GATHEMO	- 32 142			- 32 142
GODEFROY	- 782			- 782
LOGES-SUR-BRECEY	- 5 675			- 5 675
MONTJOIE-SAINT-MARTIN	- 1 536			- 1 536
NEUFBOURG	- 5 832			- 5 832
NOTRE-DAME-DE-LIVOYE	- 4 793			- 4 793
PERRIERS-EN-BEAUFICEL	- 30 591			- 30 591
PETIT-CELLAND	- 6 056			- 6 056
SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE	- 11 307			- 11 307
SAINT-BARTHELEMY	- 4 049			- 4 049
SAINT-BRICE	- 927			- 927
SAINT-CYR-DU-BAILLEUL	- 10 068			- 10 068
SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE	- 6 544			- 6 544
SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE	- 8 782			- 8 782
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	- 3 860			- 3 860
SAINT-SENIER-DE-BEUVRON	- 2 288			- 2 288
TIREPIED SUR SEE	- 7 639			- 7 639
VAINS	- 7 480			- 7 480
Total des titres à émettre	- 285 295			- 285 295

Pour les communes qui perçoivent une attribution de compensation ID : 050-200069425-20231109-DEL_2023_193-DE

Communes	Montant AC provisoires 2023	Restitution de compétence		Montant AC définitives 2023
		Stade	Mortain Bocage	
AUCEY-LA-PLAINE	24 942			24 942
AVRANCHES / ST MARTIN	1 229 444			1 229 444
BACILLY	31 385			31 385
BARENTON	65 931			65 931
BEAUVOIR	147 544			147 544
BRECEY	391 922			391 922
BUAIS-LES-MONTS	57 803			57 803
CEAUX	38 472			38 472
CHAISE-BAUDOUIN	4 623			4 623
COURTILS	34 093			34 093
CROLLON	8 101			8 101
DRAGEY-RONTHON	51 088			51 088
DUCEY-LES CHERIS	740 566			740 566
GENETS	38 060			38 060
GER	64 781			64 781
GRAND-CELLAND	69 734			69 734
GRANDPARIGNY	353 276			353 276
HAMELIN	12 173			12 173
HUISNES-SUR-MER	33 642			33 642
ISIGNY-LE-BUAT	1 062 672			1 062 672
JUILLEY	46 932			46 932
JUVIGNY LES VALLEES	168 971			168 971
LAPENTY	18 127			18 127
LE GRIPPON	21 949			21 949
LE PARC	3 641			3 641
LE TEILLEUL	145 217			145 217
LINGEARD	6 176			6 176
LOGES-MARCHIS	67 709			67 709
LOLIF	13 210			13 210
LUOT	13 141			13 141
MARCEY-LES-GREVES	45 215			45 215
MARCILLY	16 729			16 729
MESNIL-ADELEE	25 693			25 693
MESNIL-GILBERT	8 372			8 372
MESNILLARD	13 509			13 509
MESNIL-OZENNE	7 406			7 406
MONT-SAINT-MICHEL	338 593			338 593
MORTAIN-BOCAGE	169 979	20 261		190 240
MOULINES	31 265			31 265
POILLEY	61 281			61 281
PONTAUBAULT	13 398			13 398
PONTORSON	559 528			559 528
PONTS	91 932			91 932
PRECEY	41 235			41 235
REFFUVEILLE	31 956			31 956
ROMAGNY FONTENAY	21 163			21 163
SACEY	22 343			22 343
SAINT-BRICE-DE-LANDELLES	40 212			40 212
SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY	5 020			5 020
SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY	11 964			11 964
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	1 445 319			1 445 319
SAINT-JAMES	546 058			546 058
SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS	2 585			2 585
SAINT-JEAN-LE-THOMAS	66 223			66 223
SAINT-LAURENT-DE-CUVES	48 488			48 488
SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	580 709			580 709
SAINT-LOUP	991			991
SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE	28 328			28 328
SAINT-OVIN	3 542			3 542
SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME	120 912			120 912
SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES	429 668			429 668
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	250 941			250 941
SAVIGNY-LE-VIEUX	31 224			31 224
SERVON	12 665			12 665
SOURDEVAL	272 096			272 096
SUBLIGNY	21 847			21 847
TANIS	27 670			27 670
VAL-SAINT-PERE	165 168			165 168
VERNIX	4 632			4 632
Total des mandats à émettre	10 581 184	20 261		10 601 445



AC investissement

Communes	Montant AC provisoire 2023	Transfert de compétence	
		ACM Avranches	Montant définitif 2023
Brécey	15 484		15 484
St Senier Sous Avranches	- 38 448		- 38 448
Avranches	- 73 057		- 73 057

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
 Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
 Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
 Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
 Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
 Alain BODIN à Didier NOËL
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
 Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
 Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
 Carine GRASSET à Jacky BOUVET
 Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
 Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
 Annie PARENT à Nadine CALVEZ
 Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
 Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
 Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
 Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
 Alain BACHELIER
 Anne BEUZIT
 Martine HULIN
 Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
 Jacques LUCAS
 Christian MOREL
 Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 – 194a

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : David NICOLAS



Vu l'approbation du budget primitif 2023 le 6 avril 2023, du budget supplémentaire le 14 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N° cpte		Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 011 : Charges à caractère général			- 23 500,00	
611	Dircult	Prestations de service	36 500,00	Concert Molécule Mont Saint Michel Papillons de Nuit : 25 000€ Résidence Dorian Etienne prieuré d'Ardevon : 3500 € Sensibilisation et interventions scolaires Via Aeterna : 8000€
6188	SDGSAP	Autres frais divers	- 60 000,00	Subvention OC2S
Chapitre 012 : Charges de personnel			610 334,00	
64111	Dircult	Rémunération principale titulaires	16 000,00	HS régisseurs - solde EPN - chargé de projets
64111	Sgen	Rémunération principale titulaires	298 154,00	Revalorisation point d'indice plus importante que dans la prévision budgétaire (206 000 €), Personnel extérieur, remplacement maladie
64111	Enf	Rémunération principale titulaires	7 500,00	Coût supplémentaire pour répondre aux besoins des familles
64138	Sgen	Primes et autres indemnités	34 680,00	Indemnité ISO + prime d'équipement (non prévu au BP ni BS)
6478	Sgen	Autres charges sociales diverses	254 000,00	Ecriture régularisation chèque déjeuner
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			267 500,00	
65748	Dircult	Subventions	- 52 500,00	Virement pour abonder chap 011 (36 500 €) et chap 012 (16 000 €)
65748	acm	Subventions	60 000,00	Subvention OC2S
6558	Transcol	Autres contributions obligatoires	260 000,00	Actualisation coût transport scolaire
Chapitre 014 : Atténuations de produits			22 261,00	
7391118	Sgen	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	2 000,00	Dégrèvements divers
739211	Sgen	Attribution de compensation	20 261,00	Restitution stade Mortain
Chapitre 042 : Opérat* ordre transfert entre sections				
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement				
Total de la décision modificative			876 595,00	

RECETTES				
N° cpte		Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 013 : Atténuation de charges			369 000,00	
6419	Sgen	Remboursements rémunérations personnel	- 40 000,00	Ajustement de crédits
6459	Commto	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	88 000,00	Remboursement charges cnraci
6479	Sgen	Remboursement sur autres charges	321 000,00	Ecriture régularisation chèque déjeuner
Chapitre 74 : Dotations et participations			143 267,00	
74836	Sgen	Attribution du FDPTP	143 267,00	Notification 2023
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante			1 363 328,00	
75888	Sgen	Autres produits	1 363 328,00	Remboursement double paiement chèques déjeuners (2017-2022)
Chapitre 77 : Autres produits de gestion courante			- 999 000,00	
773	Sgen	Mandats annulés (exercices antérieurs)	- 999 000,00	Régularisation suite erreur imputation (Remb chèques déjeuners)
Total de la décision modificative			876 595,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N° cpte		Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			- 7 900,00	
2041411	Evènementiel	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	- 7 900,00	Modification imputation pour achat auto laveuse
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			7 900,00	
21351 op 16	Piscavr	Bâtiments publics	95 000,00	Régularisation suite erreur d'imputation
21848	Piscavr	Autres mobiliers	95 000,00	Régularisation suite erreur d'imputation
2188	Salleavr	Autres immobilisations corporelles	7 900,00	Achat autolaveuse
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Chapitre 4581 : Opération compte tiers				
Total de la décision modificative			-	

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSÉ, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPÉLTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 – 194b

FINANCES**DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : David NICOLAS

Vu l'approbation du budget primitif 2023 le 6 avril 2023, du budget supplémentaire le 14 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérat° ordre transfert entre sections		6 000,00	
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 000,00	Complément d'amortissements
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		- 6 000,00	
Total de la décision modificative		-	

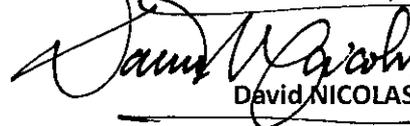
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 4581 : Opération compte tiers		25 120,00	
458109	Shéma Directeur 2020	25 120,00	Facture de solde suite liquidation société Idee tech
Total de la décision modificative		25 120,00	

Recettes			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		- 10 770,00	
1681	Autres emprunts	- 10 770,00	
Chapitre 4581 : Opération compte tiers		5 340,00	
458108	Réseaux St Jean le Corail	5 340,00	Régularisation d'imputation
Chapitre 4581 : Opération compte tiers		30 000,00	
458208	Réseaux St Jean le Corail	30 000,00	Participation particulier au raccordement
Chapitre 23 : Immobilisation incorporelles		550,00	
2317	Immobilisation incorporelles	550,00	Remboursement travaux suite litige
Chapitre 040 : Opérat° ordre transfert entre sections		6 000,00	
28188	Amortissement autres biens	6 000,00	Complément d'amortissements
Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation		- 6 000,00	
Total de la décision modificative		25 120,00	

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
31/10/2023Date de publication :
15/11/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q° 188), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 188), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSÉ, Lyne DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPÉLTIER, Mickaël LEQUERTIER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ (à partir de la Q° 182), Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSÉL (à partir de la Q° 184), Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 7

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMONIER
Jean-Claude FRANCOIS remplacé par Didier LEMARDELE
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Bernard LAIR remplacée par Thérèse SIMON
Francis TURPIN remplacé par Francis HERBERT

Pouvoirs : 15

Mikaël BERHAULT à Philippe AUBRAYS
Alain BODIN à Didier NOËL
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR
Christelle ERRARD à Sophie LAURENT
Philippe FAUCON à Franck ESNOUF (à partir de la Q° 184)
Carine GRASSET à Jacky BOUVET
Annie GUILLOTIN à Mikaëlle SEGUIN

Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Patrick LEVOYER à Miche PRIEUR (à partir de la Q° 189)
Annie PARENT à Nadine CALVEZ
Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT
Jean-Paul RANCHIN à Olivier PJANIC
Kentin TIERCELIN-PASQUER à Hervé LAINE

Excusés : 9

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Anne BEUZIT
Martine HULIN
Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR
Jacques LUCAS
Christian MOREL
Chantal PIGEON

Secrétaire de séance : Madame Corinne LEBRUN est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/11/09 – 194c

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET SPANC

Rapporteur : David NICOLAS

Vu l'approbation du budget primitif 2023 le 6 avril 2023, du budget supplémentaire le 14 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116, Abstention : 1) :

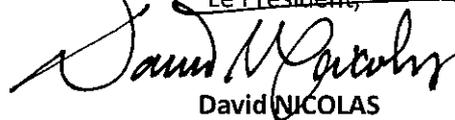
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 4581 : Opération de compte de tiers		- 4 292,25	
458104	Subvention AELB - Convention 190170201	- 4 292,25	
Chapitre 4582 : Opération de compte de tiers		4 292,25	
458204	Subvention AELB - Convention 190170201	4 292,25	Remboursement trop versé
Total de la décision modificative		-	

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 15 NOV. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 15 NOV. 2023